

Consommation, sécurité des produits non alimentaires et concurrence

CONSOMMATION

La loyauté des transactions et la conformité des produits et services

- La Direction départementale de la protection des populations vérifie la conformité et la loyauté des produits au regard de leur mode de présentation (étiquetage, publicité) et détecte les tromperies et les falsifications, notamment par rapport aux règles de conformité et aux signes de qualité.
- Les contrôles portent également sur l'information du consommateur, notamment les allégations valorisantes de l'étiquetage et la publicité relative aux caractéristiques et performances des produits.
- La DDPP veille à ce que les consommateurs soient correctement informés des spécificités et des risques des marchandises, notamment pour les produits nouveaux.

Information du consommateur et protection de ses intérêts économiques

- En application du droit de la consommation, l'action des agents de la DDPP a principalement pour objectif, d'une part, de faciliter la comparaison des offres commerciales, avant l'achat, et, d'autre part de protéger les consommateurs lorsqu'il existe un déséquilibre au profit du professionnel.
- Sont notamment contrôlées les règles d'information sur les prix des produits et services, la licéité des contrats et pratiques commerciales réglementées (démarchage, vente à distance, crédit; ...), la véracité et la loyauté des publicités, ainsi que la loyauté des ventes promotionnelles.

SECURITE DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES

Sécurité des produits et services

- Pour préserver la sécurité physique et la santé du consommateur, le rôle de la DDPP consiste à vérifier que les produits et services satisfont à l'obligation générale de sécurité et aux réglementations spécifiques concernant certains d'entre eux.
- Son action est orientée vers les principaux produits et services à risque pour le consommateur (jouets, bricolage, matériels électriques, produits chimiques, articles de sport et de loisir, aires de jeux, ...) ou destinés à des publics sensibles ou fragiles (enfants, personnes âgées, ...).
- Des contrôles à tous les niveaux (production, importation, introduction) et dans des secteurs d'activité très variés sont réalisés régulièrement, qu'ils soient inopinés ou ciblés

Gestion des risques et des alertes

- L'exercice de cette mission nécessite des échanges d'information et des coordinations avec les autorités administratives indépendantes chargées de l'évaluation des risques, notamment l'ANSES, la commission de sécurité des consommateurs, qui analysent les dangers des produits ou pratiques dont elles sont saisies et rendent des avis pris en compte dans les décisions du gouvernement et dans l'orientation des contrôles de la DPP.
- En coordination avec les autres services de l'Etat concernés, la gestion des risques et des alertes conduit la DDPP à mener des interventions rapides pour faire cesser les dangers avérés.
- A la suite des contrôles effectués, des mesures administratives de plus ou moins large portée peuvent être prises : obligations d'information, injonctions de mise en conformité, retrait de produits dangereux, arrêtés de suspension de commercialisation, décrets d'interdiction, mesures d'urgence, ...

CONCURRENCE

La DDPP de l'Eure veille au respect des règles de concurrence dans la commande publique (marchés publics de travaux, de fourniture et de services; délégations de service public pour la distribution de l'eau, l'assainissement, le traitement des ordures ménagères, le transport de voyageurs, la restauration collective; ...)